

Délibération N° F2025-08

Le Conseil de Gestion en sa séance du 10 juillet 2025,

sous la présidence de Julia Bonaccorsi  
Présidente de la Fondation Université Lumière Lyon 2

*Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L123-3, L719-12 et R719-194 et suivants ;*

*Vu les statuts de la fondation adoptés par le Conseil d'administration de l'Université en sa séance du 27 septembre 2024, modifiés par délibération en date du 25 octobre 2024 ».*

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET :** Projet soutenu par la fondation universitaire

**Article 1 :**

Conformément à l'article 3.4 des statuts de la Fondation, le Conseil de gestion règle par ses délibérations les affaires de la fondation universitaire. En particulier, au point 1 de l'article précité, le Conseil de gestion délibère sur « ... *il examine et détermine les typologies de projets susceptibles d'être soutenus par la Fondation.* »

**Article 2 :**

Le Conseil de gestion de la Fondation vote le soutien financier au projet suivant :

- Association étudiante « WHY MCA » pour la réalisation du festival de musique 69 BPM, accessible et inclusif valorisant la scène émergente locale et formant les participants à la production culturelle. Somme accordée : 2 500€

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Membres en exercice : 16

Quorum : 8

Présents et représentés : 11

Dont :

Pour : 11

Fait à Lyon, le 10 juillet 2025

Mme Julia BONACCORSI

Présidente de la Fondation Université Lumière Lyon 2



La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Université sur la page Fondation.

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication